

Projet de territoire :

Propositions du Conseil de Développement

Groupe de travail Développement Durable
F. Bousson, C Chauvin, J. Kloppenburg

Version v10 du 29 juin par CC

Synthèse générale

La démarche actuelle de projet de territoire, surtout centrée sur le fonctionnement interne de la CCG, s'adresse principalement aux élus communautaires. Elle s'attache à juste titre à apporter des solutions aux problèmes immédiats de coordination entre l'intercommunalité et les communes. Le Conseil de développement (CD) est conscient des difficultés que rencontre l'intercommunalité dans un contexte de ressources financières en diminution. Mais, dans son rôle de vigilance sur le développement durable (DD) du territoire, et d'organe de participation citoyenne tel qu'il a été défini par la charte, il souhaite faire les propositions suivantes:

- aborder davantage les enjeux de **long terme**, liés en premier lieu aux limites physiques du territoire et de la planète elle-même. Pour cela engager une réflexion stratégique plus large face aux grandes crises, écologique, sanitaire, sociale, économique et au final politique, que connaît notre société et qui rendent indispensable la « transition écologique » vers une économie plus durable, plus responsable.
- considérer le **bien-être** et notamment la santé des habitants du Grésivaudan aujourd'hui et à long terme, solidairement avec le bien-être des autres habitants de la planète, comme objectif majeur du développement durable de notre territoire, au-delà de la seule réponse aux besoins présents des habitants.

Pour cela :

- évoluer vers une **gouvernance plus participative** et impliquer pour cela un plus grand nombre d'acteurs parties prenantes du territoire Grésivaudan
- appuyer les politiques sur la notion de « **biens communs** », qui propose un cadre pour une gouvernance élargie et durable des patrimoines collectifs, naturels, sociaux, culturels, économiques, constitutifs de notre territoire et de son identité.
- Faire de notre territoire un lieu d'excellence en matière **d'économie circulaire**, en associant la culture technologique et la sensibilité environnementale de sa population.

1 La vision : durabilité et bien-être

1.1 Un cadre général : le développement durable

Le DD n'est pas une idée neuve sur notre territoire : la CC s'est dotée dès son origine d'une charte de DD, mise à jour en 2009 par la CCG; un agenda 21 a été voté en 2014. Et le rapport 2017 sur la situation en matière de DD recense un certain nombre d'actions réalisées.

Le projet porté par les élus propose bien de poursuivre dans cette direction et essaie de mieux prendre en compte des thématiques cruciales comme le foncier. Mais :

- Nous rappelons que l'agenda 21, dans lequel le CD s'est beaucoup investi, n'a pas fait l'objet d'évaluation ni de suivi. Comment afficher une volonté de DD sans chercher à comprendre les blocages qui ont empêché la réalisation d'un certain nombre d'actions ?
- Le rapport sur la situation en matière de DD doit déboucher sur « des questionnements stratégiques », « des idées de transformation des politiques, dans un souci de les rendre plus transversales et intégratrices des 5 finalités », selon le guide réalisé par le Commissariat général au développement durable en 2016: ce débat a-t-il eu lieu ?
- Le projet tel qu'il nous a été présenté mentionne certes l'objectif de DD mais ne nous paraît pas suffisamment en rupture avec la croissance quantitative qui a été l'objectif principal de notre société jusqu'à présent et qui est à l'origine des crises que nous observons. Le DD reste dans ce projet une généralité et n'imprègne pas en profondeur toutes les politiques.

De plus comment apprécier l'évolution des politiques sans un minimum d'indicateurs. Or nous en manquons cruellement, hormis ceux que nous apporte le SCOT sur le foncier. Ces indicateurs doivent permettre le suivi et l'évaluation de ce projet, qui sont indispensables.

1.2 Une durabilité vitale pour un monde en crises

Notre monde doit faire face à une à une crise multiforme qui met en jeu les conditions de survie de l'humanité :

- **Crise écologique** révélant les limites de notre planète et, localement, de notre vallée : pollutions diffuses, réchauffement climatique, consommation d'espace, aboutissant à une perte majeure de biodiversité ; raréfaction des ressources. Cette crise est liée aux « progrès » techniques développés sans maîtrise suffisante de leurs impacts depuis une cinquantaine d'années. Dans le Grésivaudan, seul le réchauffement climatique fait l'objet d'une politique transversale du territoire à travers le PCAET.
- **Crise sanitaire**, en rapport avec cette dégradation de l'environnement, de nos conditions de vie artificialisées . La mortalité de cause infectieuse a certes régressé considérablement, allongeant spectaculairement l'espérance de vie, mais les maladies chroniques explosent (maladies cardio-

vasculaires, respiratoires, métaboliques comme obésité et diabète, neurologiques, auto-immunes, ...), dès le plus jeune âge. Dès avant la naissance, l'altération du potentiel intellectuel des enfants menace la capacité de l'humanité à faire face à la crise. Devant ces phénomènes, l'OMS s'inquiète d'un « défi mondial d'ampleur économique ».

La santé est certes prise en compte par certaines politiques de la CCG, souvent implicitement, mais elle est considérée par le Grésivaudan comme n'étant pas de sa compétence, alors que c'est une préoccupation qui doit imprégner toutes les politiques publiques à toutes échelles.

- **Crise sociale:** augmentation des inégalités malgré la croissance économique, les plus défavorisés supportant le plus lourdement les conséquences de la crise sanitaire et écologique. La solidarité, déjà active dans la vallée, est plus que jamais une valeur fédératrice à cultiver dans le Grésivaudan et au-delà à différentes échelles dans ce projet de Territoire

- Et finalement **crise démocratique** : « fatigue démocratique » face à tous ces défis insuffisamment pris en charge au niveau politique, tendance à l'individualisme et au repli sur soi, au communautarisme, perte de sens du collectif. La vie citoyenne du Grésivaudan est à remobiliser, revivifier.

Agir sur les causes de ces crises est le seul moyen d'assurer à terme le bien-être ou la « qualité de vie » au sens le plus large que souhaitent les habitants.

La nécessité de la transition écologique au sens large (nous incluons dans ce terme solidarité et économie) doit trouver une réponse à toutes les échelles, du mondial à la commune et au citoyen. L'échelon de la CC est incontournable, car elle apporte une réponse dans la proximité et permet de créer des synergies entre les communes, les plus motivées pouvant entraîner les autres. Elle peut jouer aussi un rôle par l'exemplarité de ses politiques et utiliser ses actions et réalisations comme outil pédagogique pour la population

A une autre échelle, notre territoire relativement privilégié doit contribuer plus que d'autres à la résolution de la crise planétaire, à commencer par une solidarité accrue avec les territoires voisins.

1.3 Le bien-être des habitants comme critère et objectif majeurs

La « qualité de vie » demandée par les habitants renvoie à des indicateurs comme celui du développement humain IDH, ceux du « vivre mieux » de l'OCDE, ou à d'autres plus localement adaptés comme les indicateurs de bien-être actuellement étudiés sur l'agglomération grenobloise avec application au SCOT (IBEST : Indicateurs d'un Bien-Etre Soutenable et Territorialisé).

Parmi tous ces indicateurs la santé humaine apparaît aujourd'hui comme un critère particulièrement intégrateur et transversal, via notamment le concept de « santé environnementale » qui met en avant l'importance des conditions de vie, environnementales ou sociétales pour la santé.

Parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) retenus par l'ONU en 2015, la santé apparaît comme la résultante de l'ensemble des politiques publiques agissant sur les déterminants de santé



L'éducation au sens large, c'est-à-dire intégrant l'accès à la formation et à l'information tout au long de la vie, est un élément-clé du bien-être et de l'épanouissement, permettant l'autonomie et l'intégration dans la société. Une information suffisante permet d'être acteur de sa santé, de sa consommation, de la vie du territoire.

La qualité de vie apparaît dans le projet de territoire comme un des 6 enjeux : il nous semble que, considérée au sens large du bien-être, elle doit être prise en compte transversalement dans les autres enjeux identifiés. Par exemple dans le développement économique : elle peut d'ailleurs représenter un potentiel pour l'économie présente

Bien entendu notre recherche de bien-être doit inclure notre responsabilité vis-à-vis du bien-être des territoires voisins et des autres humains

2 Les enjeux de la transition vers une société durable

2.1 Une nouvelle gouvernance mobilisant les différents acteurs

Nous sommes entrés dans l'ère du «catastrophisme éclairé » (Jean Pierre Dupuy), et de « l'action mesurée » (Michel Callon), les risques techniques s'étant additionnés aux risques naturels et humains.

Pour cela une entrée par les seuls besoins immédiats des habitants sera vite insuffisante. Nous devons alors avoir recours, plus que jamais, aux connaissances et à l'implication de chacun pour anticiper et identifier les problèmes, proposer des solutions, et pour les mettre concrètement en œuvre. Le nécessaire engagement des acteurs se construit et se maintient dans la durée sur des causes larges (environnement, santé, solidarité, éducation...) que la CCG se doit de porter en partenariat avec d'autres institutions

➤ Accueillir des perceptions différentes pour construire une vision partagée

L'élaboration d'une vision commune pour le projet de territoire est aussi celle de valeurs communes, et doit donc impliquer un large panel d'acteurs dès le départ. Pour atteindre une vision véritablement partagée, elle doit être accompagnée de la reconnaissance de perceptions sinon de valeurs différentes, autant que d'un socle de valeurs communes. L'enquête effectuée auprès des maires, des élus communautaires et d'un échantillon de la population répond à cette double préoccupation de rassembler tout en différenciant, et a permis de faire ressortir des préoccupations des habitants et des conseillers différentes de celles des maires. Cela engage à poursuivre des consultations auprès de populations plus variées, vers une gouvernance plus participative.

➤ Favoriser l'implication et les synergies

Au-delà des besoins de services quotidiens définis dans un cadre de court terme, les habitants et les conseillers communautaires expriment des attentes sur leur qualité de vie en général.

La CCG ne peut certes pas satisfaire directement toutes les attentes, mais elle se doit d'assurer un cadre favorable aux initiatives, individuelles ou collectives, entrepreneuriales ou associatives. Ce cadre comprend la fourniture classique de divers services de base et la gestion d'infrastructures matérielles. Mais dans un objectif de développement durable et de réponse aux attentes à long terme, il doit aussi comprendre aussi l'organisation d'une vie collective solidaire, « gouvernance » multi-acteurs à construire entre les collectivités et administrations de tous niveaux (le secteur public), les entreprises (l'économie, le marché, le secteur privé), et les associations (le secteur social). Cette organisation doit susciter l'engagement et accompagner le changement des modes de production et de consommation, la nécessaire évolution des mentalités.

2.2 Les « biens communs », un concept médiateur pour penser la durabilité

Pour appréhender les grandes thématiques actuelles en lien avec la durabilité, susceptibles de fédérer les acteurs, nous proposons d'explorer le concept de « biens communs », qui fait l'objet de nombreuses études y compris au sein de l'Université grenobloise. Selon la socio-économiste Elinor Ostrom, à l'origine de nombreuses publications fondatrices, un bien commun associe trois composants : une **ressource** (matérielle ou immatérielle), un **groupe qui s'organise** pour sa gestion (valorisation, préservation), et un **ensemble de règles** issues de cette organisation.

Cette notion, qui rejoint celle plus familière au niveau français de « capital », humain, social, environnemental, économique, technique, nous paraît adaptée pour relever, à l'échelle du Grésivaudan, le défi de la transition vers un développement plus durable. Nous proposons dans un premier temps d'organiser un séminaire sur la notion de bien commun à l'automne 2018.

2.3 Vers une économie véritablement durable : circulaire, responsable.

La durabilité impose d'évoluer vers une nouvelle économie, dont on peut voir les prémices dans les économies de l'innovation « verte », de la fonctionnalité, l'économie circulaire, et de manière déjà institutionnalisée dans l'économie sociale et solidaire (ESS) et la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les études de développement durable ou « sustainability » (soutenabilité) dans les grandes entreprises.

Ces courants, qui visent un élargissement du champ de l'économie mais aussi de ses responsabilités sociales et environnementales, ont en commun une vision systémique, où les habitants constituent de fait chacun une interface entre les différentes sphères public-privé-social : citoyens consom'acteurs, élus, agents économiques producteurs, membres de collectifs porteurs d'enjeux spécifiques.

3 Les éléments d'une nouvelle gouvernance

3.1 Les structures de gouvernance

S'appuyer sur l'existant

La gouvernance est à enrichir. Si les composantes institutionnelles nécessaires à la prise de décision sont déjà en place : Bureau, Commissions, Conseil de Développement, communes et instances spécialisées (eau, forêt,...), il s'agit d'y insérer davantage de concertation afin que toutes les catégories de population soient impliquées dans la réflexion collective : jeunes et retraités hors associations, jeunes ménages, chômeurs, habitants de la montagne, migrants, gens du voyage, sans –abri. L'idée ici n'est pas de créer une strate supplémentaire mais bien de renforcer l'existant, par un élargissement des instances et également une formation de leurs membres à la concertation : élus, techniciens, habitants dont les membres du CD, et d'autres habitants /compétences à identifier en permanence.

Il s'agit également, par le biais des « biens communs », d'ouvrir à la discussion des problématiques larges, susceptibles de dépasser les compétences reçues ou choisies par la CCG, mais pouvant justifier des actions ou des prises de position de la CCG.

Les commissions

Une approche par les biens communs est un moyen de décloisonner les commissions de la CCG. Cela peut amener à des travaux menés en inter-commissions, avec des apports d'autres acteurs.

Le Conseil de développement

Sa composition pourrait être retravaillée de manière souple et adaptée au regard des compétences susceptibles de se développer dans la société civile, et des représentations de populations à assurer.

La Communauté de communes pourrait saisir le Conseil de Développement sur certains dossiers après avoir préalablement recensé et listé les compétences que le Conseil de Développement est capable de mettre en œuvre. Le Conseil de Développement a également la possibilité de s'auto saisir. Il pourrait aussi être impliqué dans la réponse à des appels à projets participatifs nationaux ou régionaux comme cela a été le cas avec TEPCV, Contrat de transition écologique.

Projets, budgets participatifs

La Communauté de communes peut utiliser l'appel à projet (exemple en 2010 avec l'AAP «Ensemble gérer nos espaces agricoles, forestiers et naturels » et demander aux communes de travailler entre elles et avec le CD sur des projets participatifs destinés à stimuler la créativité des territoires, avec un accompagnement technique et politique dès le montage du projet et des partenariats.

3.2 Les outils de gouvernance

Penser le long terme, au-delà de la programmation

Le projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel la collectivité inscrit son action. Il peut être vu comme une feuille de route opérationnelle à moyen terme ou un document prospectif à plus long terme. Pour permettre de véritablement penser le changement, changement climatique compris, la vision du territoire doit se porter sur le long terme. Le projet de territoire doit être envisagé comme un document évolutif, susceptible d'adaptations et de révisions selon les grands changements sociétaux qui pourraient se présenter au fil de la vie du projet de territoire. C'est cette capacité à évoluer et à s'adapter qui fera la force du projet en lui-même mais aussi du territoire plus largement.

Les moyens de programmation et de suivi pour une « action mesurée »

Tant pour l'élaboration des visions communautaires que pour le suivi de l'action, se pose la question de la présence de bases de données maintenues à jour et d'indicateurs accessibles à tous, sur la base d'un SIG,.... Ces éléments de connaissance du territoire sont indispensables à la mise en place d'une planification stratégique, base d'une gestion en biens communs : PLUI et outils sectoriels de programmation associés comme transports (dont doux), trame verte et bleue, zonages agro-forestiers, stratégie alimentaire, stratégie forestière, stratégies d'accueil (gens du voyage, migrants, réfugiés ...).

4 Quels biens communs pour le Grésivaudan ?

Dans cette dernière partie nous nous attachons à détailler différentes ressources du territoire, matérielles et immatérielles, susceptibles d'être gérées en biens communs, comme composantes du bien commun par excellence qu'est le territoire lui-même.

Le Grésivaudan, par ses nombreuses ressources naturelles, humaines, techniques et économiques, serait un laboratoire privilégié de gestion des biens communs au service de la transition écologique.

Des projets territoriaux déjà sont suffisamment avancés pour qu'un certain nombre de biens communs soient déjà repérables, et puissent donner lieu au moins de façon expérimentale à la formation de « collectifs hybrides » (Michel Callon) fédérant élus, techniciens institutionnels, entrepreneurs, experts, associations diverses.

Ces thèmes ressortent notamment de la charte de développement durable, de l'agenda 21, du PCAET. Nous en avons détaillé un certain nombre dans la partie Politiques de ce document. Cette liste ne saurait être exhaustive : nous avons focalisé sur des ressources au caractère collectif marqué.

4.1 Culture du développement durable

Principe : une certaine culture du développement durable, de la participation et de la transversalité qu'il suppose, est un premier bien commun à cultiver en support des autres

- Organisation de la transversalité : référents DD dans chaque service pilotés par un responsable spécifique. Evaluation de chacune des politiques par rapport à chacun des objectifs du DD / enjeux de la CC ; examen des interactions entre politiques, recherche de synergies.
- Développement d'une culture commune DD et bien-être chez les salariés (CC et communes) et les élus et membres du CdD : journées de formation, ...
- Réflexion sur l'identité (les identités) du territoire.
- Réflexion sur les biens communs territoriaux (projet du CD de séminaire avec chercheur)
- Réflexion sur les indicateurs et le suivi / DD et bien-être

4.2 Environnement et aménagement de l'espace

➤ **Ecosystèmes, biodiversité, paysages**

Principe : nous faisons partie de notre écosystème qui conditionne notre qualité de vie sinon notre survie (cf manifeste des 15 000 scientifiques de 184 pays¹, et bien d'autres alertes...) : une cohérence est à mettre en place entre les politiques très diverses et inégales des communes, en lien avec le département, la région

¹ paru le 13-11-2017 dans la revue BioScience,

- Etat des lieux global (trame verte et bleue : voir ce que prend en compte GEMAPI)
- Sensibilisation des élus, techniciens, habitants
- Lien avec les paysages comme cadre de vie quotidien. Devenir de la charte paysagère ?
- TRANSVERSALITE (liens à faire) : agriculture (biodiversité ressource pour l'agro-écologie ; agriculture outil d'entretien de l'espace), forêt, urbanisme (espaces verts, nature de proximité), tourisme.

➤ Foncier et urbanisme

Principe de rééquilibrage des priorités : construire l'occupation des sols à partir des espaces naturels et agricoles et des réseaux hydrographiques (trame verte et bleue à un niveau fin), en interaction avec le capital historique bâti, réinvestir prioritairement les friches industrielles pour la production et les services.

- Sensibilisation des communes à des outils comme le PAEN (Le Touvet)
- Aller rapidement vers un PLUI et l'adhésion à un EPFL
 - Urbanisme : la prise en compte à l'échelle intercommunale doit favoriser l'évolution vers une meilleure qualité environnementale et sanitaire de l'espace (espaces verts, biodiversité, cheminements piétonniers, voies cyclables,), vers un habitat plus économe de l'espace, etc....Une culture commune doit être créée dans les collectivités sur urbanisme, environnement et santé.
 - La démarche sur l'approche architecturale pourrait également contribuer à l'identité du territoire sur la durée.
 - La requalification des zones économiques (dépollutions, densification,..) et la promotion d'un immobilier d'entreprise « durable » doivent se poursuivre. Quelle exemplarité des nouvelles zones intercommunales?

➤ Réchauffement climatique

Bilan PCAET

Politique Transports : cf document GT Transports

4.3 Cohésion sociale

➤ Culture(s)

- Patrimoine, dont le patrimoine vernaculaire, exemple typique de bien commun jusqu'à présent peu visible, donc menacé, à valoriser comme élément de l'identité du territoire, d'une histoire qui ne soit pas seulement celle des gens importants (travail en cours du CD)
- Cultures plus récentes dont la culture technologique, la culture de la montagne

➤ Citoyenneté

- valoriser les initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique et de la solidarité « ici et là-bas » (actions de type « printemps citoyen ») ; Favoriser leur mise en réseau pour développer les synergies : réfléchir pour cela à un outil style plate-forme Communecter
- Formations sur la mise en débat, la médiation, la gestion des conflits (élus, techniciens, citoyens) indispensables entre autres à la réflexion sur les biens communs
- Accompagnement par des professionnels dans la mise en place de politiques publiques plus participatives et ouvertes à la population (collaboration avec des chercheurs en sciences sociales comme le laboratoire PACTE à Grenoble ??)

➤ Solidarité

- Territoire « ami des aînés », en lien avec l'économie présentielle : mutualisation des actions communales et intercommunales , déjà en cours ou à compléter. (OMS : http://www.who.int/ageing/age_friendly_cities_guide/fr/)
- Emploi : garder l'objectif Zéro chômeur longue durée (voir § suivant : emplois non délocalisables)
- Solidarités à développer dans et hors le territoire : renforcement de la coopération décentralisée avec le milieu associatif (notamment Réseau Solidarité internationale).

4.4 Epanouissement, santé

La santé dépend pour environ 20% du soin et pour le reste des conditions de travail, des modes de vie et de l'environnement : ceux-ci sont conditionnés en grande partie par les politiques publiques menées par l'Etat et les collectivités

La santé peut être pour la CCG une compétence facultative menée en partenariat avec d'autres acteurs. Elle est déjà prise en compte dans plusieurs politiques de la CCG, de façon plus ou moins implicite et parfois insuffisamment valorisée. Une approche plus globale et transversale permettrait une meilleure visibilité pour les habitants et une incitation à être eux-mêmes acteurs de leur santé Elle contribuerait à l'attractivité du territoire notamment pour les familles et les personnes âgées A noter que la communauté d'agglomération du Pays voironnais, qui a sensiblement la même taille de population a engagé une démarche pour un Contrat local de santé (CLS). Cette démarche, d'abord menée par des villes, commence à être mise en œuvre aussi par des communautés de communes plus ou moins importantes.

- Une formation des élus et des techniciens sur la prévention-santé et les déterminants de santé serait utile, la CCG n'ayant pas cette culture à la différence des villes qui ont un service Hygiène Santé et des techniciens formés

- Alimentation et santé : voir Projet alimentaire territorial dans § 5²
- Centre ressource prévention santé (projet évoqué suite à l'Analyse des besoins sociaux) : santé et santé-environnement : bâtiment pédagogique éco-construit, jardin sauvage (lien santé/biodiversité à cultiver dès l'enfance). Comment prendre en compte le public prioritaire que constituent les femmes enceintes et idéalement les futurs parents puisque la période périnatale est déterminante pour notre « capital santé » ?
Une préoccupation importante est la santé psychologique des jeunes en lien avec les réseaux existants.
- Pollution intérieure : formations, mutualisation communes /CC. L'excellente initiative du 13 mars 2018 sur Air et santé (commune de Crolles et CCG), avec formation des élus et techniciens, doit être poursuivie.
- TRANSV :
 - Environnement, biodiversité
 - Urbanisme : nature en ville, nature de proximité, cheminements favorisant les mobilités douces (lutte contre la sédentarité³)
 - Sport : possibilité d'information globale et commune sur prévention santé-alimentation-activité physique-environnement, dans le cadre des activités sportives ; qualité sanitaire et environnementale des établissements sportifs
 - Tourisme : nature et bien-être (sylvothérapie....)

4.5 Consommation et production responsables

L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers



Elle permet de limiter l'utilisation des ressources et d'assurer leur renouvellement, allant de la conception au recyclage des produits en passant par leur utilisation adaptée (économie de la fonctionnalité) et une diffusion par circuits courts.

² L'alimentation contribue pour un tiers aux maladies chroniques. C'est un facteur important des inégalités de santé

³ La sédentarité est caractérisée par une position assise la plus grande partie de la journée (Pour une bonne santé, il faut au minimum une activité physique équivalent à ½ heure de marche par jour). Elle est un facteur très important de l'augmentation des maladies chroniques. Voir OMS (biblio)

➤ **Consommation : un territoire consomm'acteur**

- Education à la consommation responsable : celle-ci contribue largement à prévenir les pollutions (air, eau, maison, alimentation)
La 1^{ère} étape est de créer un lien entre les bonnes initiatives existantes : « Je réduis mes déchets », sensibilisation sur les déchets dans les écoles , suppression des produits d'entretien toxiques dans les multi-accueil .
Politique volontariste d'accompagnement au changement
- La commande publique durable est un levier très important :
bilan des achats « écoresponsables » actuellement pratiqués (indicateurs) et pistes d'amélioration ;
transparence des critères sociaux, environnementaux et sanitaires ;
mutualisation avec les communes (possibilité d'achats groupés ?)

➤ **Production responsable, écoconception**

- Une dynamique locale en faveur de l'écoconception : par sa culture technique et l'importance des enjeux environnementaux sur son territoire, le Grésivaudan est bien placé pour être fer de lance de cette révolution culturelle industrielle et sociale
- Accompagnement des industriels et des artisans dans leur démarche pour la transition écologique et sociale (RSE, indicateurs de bien-être)
- Réflexion sur le gisement potentiel d'emplois non délocalisables liés à l'économie du bien-être : transition écologique, économie circulaire, économie sociale et solidaire, économie de la fonctionnalité, agriculture nourricière, tourisme durable, ...
Soutien à ces économies
- Plate-forme de mise en commun des initiatives et compétences concernant le DD et la transition, du type de Commuconnecter (bien commun informationnel)

➤ **Agriculture et alimentation :**

- Le CD attache beaucoup d'importance au Projet alimentaire (inter)territorial (PAT) prévu dans le cadre de la stratégie pour l'agriculture et l'alimentation inter-territoriale (SAAIT) : c'est un excellent exemple de bien commun, qui nécessite la concertation entre tous les acteurs, en vue de parvenir à une alimentation répondant aux besoins de tous : santé, environnement, revenu suffisant pour les agriculteurs, développement local, création d'emplois,... Une méthodologie participative (type démarche Spiral).permettrait de faire dialoguer sur le territoire agriculteurs, transformateurs, associations dont les nombreuses AMAP, parents d'élèves, collectivités locales, établissements d'enseignement, etc....

- restauration collective bio et locale : au-delà de l'augmentation de la qualité, elle joue un rôle pédagogique important. Elle dépend des communes mais de nombreux territoires jouent un rôle de mutualisation et de facilitation (Métro, Vercors, ...). Des communes progressent dans ce sens, comment utiliser cette dynamique ? De plus la loi en discussion suite aux Etats généraux de l'Alimentation prévoit d'augmenter à 50% la part de bio et de production « à haute valeur environnementale » (HVE) dans la restauration collective d'ici 2022.
- Politique volontariste d'incitation à l'agro-écologie et au bio :

Le 1er plan Ecophyto a échoué à réduire l'usage des pesticides : le rôle des territoires, certes insuffisamment soutenus par le Ministère, est important.

La politique d'accompagnement à l'évolution des pratiques pourrait être reprise, en lien avec la SAAIT et en s'appuyant sur les 2 nouvelles fermes de référence Ecophyto, elle permettrait d'accompagner la politique actuelle de promotion de l'achat local en améliorant la qualité de la production locale. L'évolution de la restauration collective vers plus de bio et de local peut constituer un levier.

- Soutien à l'agriculture de montagne pour valoriser sa qualité environnementale et sanitaire, et résoudre les difficultés particulières des agriculteurs

➤ **Politique Déchets**

- Bio-déchets : politique volontariste sur compostage et collecte
- Soutien à des filières de réparation et petit dépannage (ESS ou artisans), annuaire de la réparation
- Lien avec la consommation responsable. Entre autres : lutte contre le gaspillage alimentaire : exemple des actions menées à Lyon (biblio)
- Evolution vers la tarification incitative
- Liens potentiels avec la méthanisation et le compostage qui vont se développer à Murianette avec la collecte des biodéchets ?
-

➤ **Tourisme durable**

- Transversalité avec Environnement et Santé en lien avec l'amélioration de la qualité de vie des habitants :
 - valorisation du patrimoine naturel, architectural, vernaculaire, industriel
 - réseaux de sentiers intercommunaux
- Encourager la création d'une nouvelle filière touristique nature-bien-être comme la sylvothérapie (utilisation de la forêt comme source de détente et de mieux-être, à l'image des « bains de forêt » au Japon)
- Hébergement écoresponsable

